

<https://47.snuipp.fr/Stages-MIN>



Stages « MIN »

- Métier - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : mardi 8 juin 2021

Dernière mise à jour : 30 juin 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Les stages MIN peuvent être demandés par les enseignant·es spécialisé·es ou non, ainsi que par les AESH.

Le [COEE n°6903 du 29/06/2026](#) précise les modalités ainsi que le calendrier pour effectuer les demandes.

Suite à nos démarches auprès de la Dsden, publication d'un [second COEE](#) précisant que les stages MIN s'adressent aussi aux AESH (dispositifs ciblés dans l'item « public concerné »).

- Il n'y a plus qu'un seul vœu possible cette année.
 - Il est stipulé de bien « préciser les nom, prénom, adresse de message professionnelle, établissement d'affectation ».
 - Indiquer clairement l'identifiant et le titre du stage désiré.
 - Les fiches de candidature doivent être transmises pour avis à l'IEN (pour les PE et AESH intervenant dans le 1er degré), ou au chef d'établissement pour les personnels qui interviennent dans le 2d degré ainsi qu'à [ecoleinclusive47 chez ac-bordeaux.fr](#).
 - Date limite de retour : 05 juillet 2026.
-

Stages MIN [1] :

En application de l'article 7 du [décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié](#) relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national.

Pour l'année 2026-2027 :

Deux grands axes :

- THÉMATIQUE 1 : Démarches et pratiques pédagogiques au service des besoins spécifiques des élèves
- THÉMATIQUE 2 : Travailler en inter catégorialité au service de l'école inclusive

Lieux de formation :

- 28 à l'INSEI [2] en présentiel uniquement ;
- 14 en hybride
- Les autres en distanciel ou un peu partout : 6 pour Bordeaux, dont 2 de niveau 2 qui ne sont accessibles qu'en ayant déjà suivi le niveau 1.

MIN organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignant-es qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei.

MIN organisés dans le cadre de la formation continue

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- Des enseignant-es spécialisé-es qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignant-es peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.
La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- Des enseignant-es non spécialisé-es et autres personnels de la communauté éducative (dont AESH) pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Chaque année, nous déplorons le manque de considération du ministère pour la formation en limitant les délais, le nombre de départs en formation et les voies d'information des personnels susceptibles de candidater à ces formations. En 2026, nous avons dû interpeler la DSDEN pour qu'un COEE arrive dans les boîtes mails des écoles. D'autre part, aucune information n'avait été prévue pour les AESH ! Après notre intervention un mail leur a été adressé. Les services départementaux n'ont tout simplement pas les moyens de fonctionner correctement après les suppressions de postes et la complexification des chaînes de décision avec les mutualisations.

[1] MIN : modules d'initiative nationale

[2] INSEI : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive.
<https://www.insei.fr/>